Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260401-D26_23-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_23

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 1er avril**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 25 mars 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de Conseillers présents : 28
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 25 mars 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, Mme FORESTIER Anne, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire,
M. COCHARD Alain, M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, M. ROUSSEAU David, Mme THEBAULT DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. ARNAL Cyrille, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme SORAIS Justine pouvoir à NEDELEC Emilie.

Absents excusés : -

Absents : -

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : M. GOUABLIN Raphaël.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260401-D26_23-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er AVRIL 2026

26-23)ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MARS 2026

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire.

Nomenclature : 5.2 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/Fonctionnement des assemblées

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a été invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

A cet effet, le nom de M. GOUABLIN Raphaël a été proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents de retenir cette désignation.

Ensuite, le procès-verbal du 11 mars 2026, dont un exemplaire a été adressé à chaque Conseiller Municipal, a été soumis à l'approbation du Conseil Municipal et a été validé à l'unanimité.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

R. GOUABLIN

Le Maire,

J. LE BESCO